

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 23

Date de convocation : 6 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le treize Octobre à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué s'est réuni, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé CHABOUD, Maire.

Etaient présents : Mme BANKHALTER Catherine, Mme BONHOMME Stéphanie, Mme BRACHET Claudine, Mme CHENE Martine, Mme DESBRUN Claudine, M. DUPLAT Dominique, M. FORIEL Bruno M. GOUNON Michel, M. GUERBY Pascal, Mme GUIBERT Frédérique, M. Guy-Pierre LUBRANO, M. MUTIN Gilles, M. OLLIER Jean-Pierre, Mme PONSONNET Ghislaine, M. PONSOT Pierre-Marie, M. PRIMA Luc, M. RAGEAU Laurent, M. STRANGOLINO Patrick, Mme VALLON Chantal, Mme Sophie VINOY.

Absents représentés : Mme Patricia CHARDON représentée par M. CHABOUD Hervé
M. Jacky PONTON représenté par M. FORIEL Bruno

M. Dominique DUPLAT été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDINS – EXONÉRATION PARTIELLE

Vu la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

Vu la délibération prise par le conseil municipal en date du 7 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme, à hauteur de 50 % de la surface les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Maire
Hervé CHABOUD

Certifié exécutoire par le maire compte tenu

De sa transmission en préfecture

Le 20/10/2015

Et de sa publication le 20/10/2015

